

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU GERS



DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 08 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf et le mardi huit octobre à vingt heures trente, le conseil de la communauté de communes de la Lomagne Gersoise, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la communauté de communes, sous la présidence de M. Jean-Louis CASTELL, président de la communauté de communes.

PRESENTS : 50 Mesdames et Messieurs ANTICHAN Andrée – ARMENGOL Michel – AUGUSTIN Philippe – AURET Gérard – BALLENGHIEN Xavier – BARELLA Francis – BATTISTON Philippe – BIZ Eric – BLANCQUART Philippe – BOBBATO Grégory – BOLZER Claire – BOUCHARD François – CASTAGNET Denis – CASTELL Jean-Louis – CAUBET Pierre – COLAS Sylvie – COURTES Georges – CUSINATO Marie-Pierre – DABOS Alain – DE LARY Patrick – DELOUS Denis – DUMAS Claude – ESTEVE Martine – EYMARD Mickaël – FOURNEL Jean-Laurent – GUILBERT Danièle – GUIRAUDO Daniel – LABADIE Jean-Pierre – LABORDE Eric – LAFFOURCADE Robert – LAURENTIE-ROUX Brigitte – LLOAN-RAYNARD Régine – LODA Robert – MACABIAU Suzanne – MANISSOL Thierry – MATTEL Bruno – MOREAU Elisabeth – MUNOZ-DENNIG Emilie – MUTTI Gisèle – PAILLARES Patricia – POIRETTE Ghislaine – SAINT-MARTIN Simon – SALON Gérard – SANCHEZ Bernard – SCUDELLARO Alain – SENAT Ginette – SUAREZ Patrice – TARBOURIECH Olivier – VERDIER Guy – VIRELAUDE Simone ;

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 7 Mesdames et Messieurs BOUE Charlette (procuration donnée à MUNOZ-DENNIG Emilie) - DUCLOS Gérard (procuration donnée à DUMAS Claude) – FAGET Juliane (procuration donnée à Philippe BATTISTON) – PEDRA Gilbert (procuration donnée à LLOAN-RAYNARD Régine) - PELLICER Pierre-Luc (procuration donnée à CASTAGNET Denis) - TOSCA Jean-Jacques (procuration donnée à ANTICHAN Andrée) - VALL Raymond (procuration donnée à CASTELL Jean-Louis).

Monsieur Eric LABORDE a été nommé secrétaire de séance.

ENVIRONNEMENT – PCAET - Adoption du projet définitif de Plan Climat Air Energie Territorial de la CCLG

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 26 novembre 2018, la Lomagne Gersoise a arrêté le projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

L'élaboration de ce PCAET a été coordonnée par le Pays Portes de Gascogne et de manière conjointe avec les 4 autres EPCI du Pays. Cette démarche a permis de construire un programme d'action cohérent et complémentaire sur ces territoires.

Le PCAET est composé :

- du diagnostic territorial de la Lomagne Gersoise comportant un état des lieux sur les émissions de gaz à effet de serre, les polluants atmosphériques, la séquestration de dioxyde de carbone, la consommation énergétique, la production d'énergies renouvelables, les réseaux de transport et de distribution d'énergie, la vulnérabilité du territoire au changement climatique ;
- d'une stratégie territoriale définie à l'échelle du Pays et déclinée sur les 5 EPCI ;
- d'un programme d'actions 2019-2024 comportant 86 actions portées par la collectivité, les communes membres, les acteurs territoriaux et ses partenaires ;
- la description du dispositif de suivi et d'évaluation de ce programme.

Après l'arrêt du projet de Plan Climat, il a fait l'objet en 2019 du processus réglementaire de validation et de concertation.

Ainsi, le projet de Plan Climat a été soumis pour avis consultatif à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe), en janvier 2019. L'avis de la MRAe a été reçu le 22 mars 2019. La MRAe a souligné la qualité du travail mené. Elle a aussi apporté des recommandations d'améliorations : une meilleure lisibilité du diagnostic à l'échelle de la Lomagne Gersoise, une précision sur les données de consommation de l'espace et de stockage de carbone, un renforcement des actions sur le secteur agricole et les énergies renouvelables.

Suites à ces recommandations, un document en réponse a été rédigé par la Lomagne Gersoise et le PETR

Le projet de PCAET, l'avis MRAe et les compléments produits ont été mis en consultation auprès du public par voie électronique, sur le site internet de la Lomagne Gersoise, du 10 mai au 8 juin 2019.

Les 8 contributions reçues traitent du même sujet et transcrivent la même inquiétude concernant l'implantation de panneaux photovoltaïques au sol et son impact sur :

- La protection des paysages
- La préservation des communes vis-à-vis de ces implantations
- Le respect du cadre de vie des habitants
- Le respect patrimonial

Objet de la délibération :

ENVIRONNEMENT – PCAET - Adoption du projet définitif de Plan Climat Air Energie Territorial de la CCLG.

Date de la délibération

le 08 octobre 2019

.../...

Parallèlement, ses éléments ont été transmis au Préfet de Région et à la Présidente du Conseil Régional Occitanie.

Dans son avis, daté du 22 aout 2019, le Préfet a salué la démarche collective et partenariale engagée avec les 4 autres EPCI composant le Pays Portes de Gascogne. Le projet est jugé complet. Il a fait ressortir les particularités du territoire et la coordination des acteurs locaux. Le Préfet a également apporté quelques recommandations : une analyse plus détaillée de la vulnérabilité du territoire et une définition des gains attendus par action.

Dans son avis, en date du 22 aout 2019, la Présidente de Région souligne l'intérêt de la démarche mutualisée et coordonnée à l'échelle du Pays. Elle indique également que le Plan Climat de la Lomagne Gersoise répond aux exigences de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte et que les actions, ambitions et objectifs fixés par la Collectivité à horizon 2030 s'inscrivent dans la stratégie Région à Énergie Positive.

A l'issue de cette concertation et des modifications apportées au projet de Plan Climat, il est proposé d'adopter le Plan Climat Énergie Territorial de la Lomagne Gersoise dans sa version définitive.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-préfecture

le 17 octobre 2019

et publication

le 17 octobre 2019

ou notification

le 17 octobre 2019

Le Conseil de communauté après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **d'adopter** le Plan Climat Energie Territorial de la Lomagne Gersoise,
- **d'autoriser** le président à solliciter toutes les aides financières dans le cadre de la mise en œuvre du PACET,
- **de lui confier** le soin d'accomplir toutes démarches nécessaires et utiles.

Ainsi délibéré, ledit jour 08 octobre 2019.

Au registre sont les signatures



Pour extrait conforme
et certification du caractère exécutoire de l'acte,
Fleurance, le 17 octobre 2019
Le Président,

Jean-Louis CASTELL

